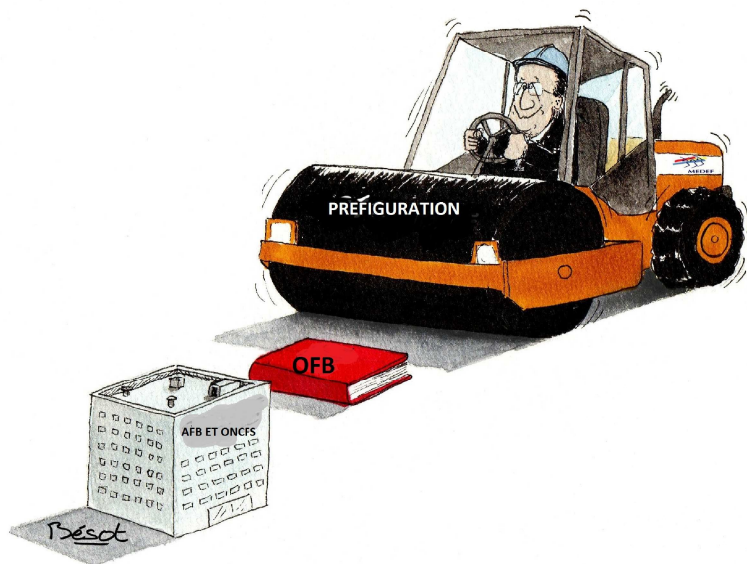


5 juin 2019

4ème comité de suivi pour la création de l'Office français de la biodiversité

Marche forcée d'une préfiguration imposée



Devant l'avancée fulgurante de la préfiguration, le Sne-FSU a siégé à la totalité de ce COSUI du 5 juin pour contrer les incohérences de l'administration et veiller à la protection des personnels dans les étapes majeures de la préfiguration.

Annonces sur les chantiers sociaux quand le MTES s'autocensure... et joue la montre!

- **Requalification des ATE en TE**

Le DRH du MTES a annoncé que **la transformation du corps des ATE en TE était acquise**. Le bleu de Matignon est en attente.



En revanche, la méthode envisagée ne satisfait pas nos attentes. Le Sne-FSU demandait le passage **en une seule fois, par décret**, alors que le ministère a porté une méthode par examen professionnel et en pluriannuel. Il semblerait que la requalification soit étalée au minimum sur 5 ans, avec peut-être des campagnes annuelles plus importantes sur les premières années.

**La requalification est acquise,
mais étalée sur 5 ans avec examen professionnel**

- **Valorisation des fonctions des futures CSD exercées par des catégorie B**

Les revendications du Sne-FSU sont de requalifier les CSD en catégorie A. **Le ministère a refusé de porter cette revendication** et a choisi de proposer une NBI (nouvelle bonification indemnitaire) de 50 points.

Bercy a refusé le principe de la NBI car ce serait un dispositif voué à disparaître (bizarre que le DRH du ministère ne le sache pas quand même!). Le DRH du MTES doit donc trouver une nouvelle solution,... et ce serait encore une fois, en jouant sur le régime indemnitaire !!!!

Quelle tromperie pour les candidats CSD qui se sont positionnés avec l'assurance d'une NBI !

**Vous cherchez un métier avec plus de responsabilité sans gratification...
devenez CSD!**

- **Modifications du quasi statut**

Les propositions émises en mai en groupe de travail dédié n'ont pas été présentées en séance. Aucune information supplémentaire n'a pu être apportée : le MTES doit prendre le temps de les étudier et revenir vers nous... **Nous attendons de pied ferme !**

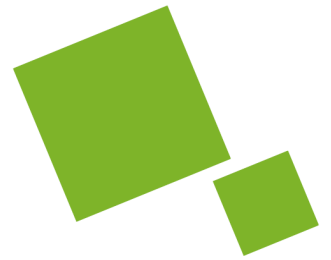
Examen du projet de note de prépositionnement

Le Sne-FSU a demandé une augmentation des garanties.

L'augmentation de la durée de non mobilité imposée à 2 ans + 1 année dans le département (et pas 1 + 1) nous paraît un minimum pour tous. D'autant que le DG préfigurateur nous répète que les sites de Brest, Montpellier, Vincennes, Saint-Benoit, Dry (Bouchet) et Boves (Paraclet) perdureront.

La durée de consultation pour accepter ou refuser le prépositionnement n'est pas cohérent avec la période estivale d'autant si des modifications, évolutions des fiches de poste sont nécessaires. Nous avons obtenu un délai minimum de 21 jour travaillés (même discontinus).

La méthode propose peu de choix, moins que pour la création de l'AFB, Le Sne-FSU a donc demandé l'ajout de 2 possibilités :



- demander une modification de la fiche de fonction afin de pouvoir échanger avec son responsable et adapter les missions proposées d'autant si des modifications, évolutions des fiches de poste sont nécessaires ;

- indiquer un refus/intéressé par une mobilité interne « dans l'attente de la publication des postes vacants ou susceptibles de l'être ». Son poste sera alors lui-même inclus dans la liste des « susceptibles d'être vacants ».

Le Sne-FSU a également demandé l'harmonisation des informations d'accompagnement, notamment des contacts RH.

Les précisions sur les voies de recours seront mentionnées sur la décision finale d'affectation délivrée à la création de l'OFB.

Nous avons eu confirmation de la suppression de l'obligation réglementaire de résidence imposée à l'ONCFS.

Présentation des schémas d'organisation nationaux, régionaux, et départementaux:

«une vision cohérente même si elle est contestable»

Le DG préfigurateur a rappelé sa volonté de territorialiser les missions. Le rattachement des parcs naturels marins et des antennes de façades aux directions régionales OFB sont donc une évidence pour lui. Nous lui rappelons que cela représente une incohérence et qu'en effet, les parcs naturels marins et les réserves naturelles en gestion à l'OFB, devraient avoir leur propre direction.

Nous nous interrogeons sur la création d'une mission communication en région. Le DG préfigurateur nous indique que la communication est indispensable et qu'un poste de chargé-e de mission est indispensable. Il indique qu'un lien fonctionnel fort existera avec la direction de la communication.

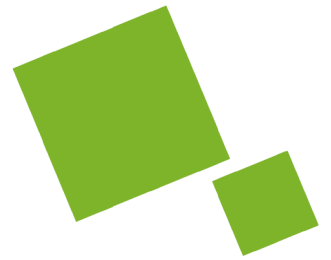
Malgré la demande récurrente des représentants du personnel, les effectifs par direction ou entité ne nous seront pas communiqués.

Ceci est déjà pour nous un élément bloquant pour voter les projets d'organigramme aux comités techniques du 21 juin prochain.

L'appui administratif dans les services départementaux a vocation à terme à constituer des postes pérennes.

Les délégués de façade devraient être nommés en septembre.

De nouvelles missions vont apparaître, avec un effectif à la baisse... l'équation est simple, il va falloir que les directions futures qui sont vides aujourd'hui constituent leur équipe.



Alors c'est parti pour le mercato!



Prochaines étapes

9 juillet : groupe de travail sur l'examen du projet de décret

12 septembre : présentation de l'organisation finale de l'OFB au CT ONCFS et CT AFB pour vote

25 septembre : Cosui

26 septembre : présentation au CTM du projet de décret OFB

15 octobre : groupes d'échanges et de suivi (GES)

15 novembre : Cosui

3 décembre : groupes d'échanges et de suivi (GES)

Nous contacter : Permanence : 01 40 81 22 28

Patrick SAINT-LEGER - 06 70 81 17 16
Marie-Louise LE COGUEC - 06 87 27 13 30
Simon LERY (CTM) - 06.89.93.94.43

Branche Milieux et Faune Sauvage

Pascal WANHEM - 06 20 99 91 84 Pierre ORIOL - 06 25 07 06 77
Virginie CROQUET - 06 20 78 97 50 Luc FRUITET - 06 25 07 08 46

Branche AFBiodiversité

Véronique CARACO - 06 66 13 95 97 Rémy ARSENTO - 06 72 08 10 10
Séverine BARALE - 06 43 38 27 45 Stéphane PLESSIS

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

